

RÈGLEMENT 2023

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINITRIAL



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MINITRIAL

PREAMBULE

La recherche de la maîtrise de l'engin et l'évolution sur terrains variés, l'apprentissage du respect des règles, des consignes de sécurité, des autres participants et des officiels **et les confronter à la compétition** constituent les objectifs prioritaires de ce championnat.

Les activités peuvent s'organiser sur des zones de trial dont les dénivellations, variations de pentes, changements de direction et obstacles sont utilisés comme situations pédagogiques délimitées et validées par l'éducateur en charge de la séance, le temps de sa présence.

ARTICLE 1 – DEFINITION

La F.F.M. organise le **championnat de France Minitrial** comprenant **trois** catégories définies à l'Article 3. Ces journées sont ouvertes aux détenteurs d'une licence annuelle compétition, ou de la licence découverte sportive LJD (jusqu'à 11 ans).

Le championnat est découpé en 4 zones géographiques avec une épreuve par zone.

Zone 1 : Ligues de Bretagne, Pays-de-la-Loire, Normandie et Centre-Val-de-Loire

Zone 2 : Ligues Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté

Zone 3 : Ligues de Provence, Auvergne-Rhône-Alpes et Corse

Zone 4 : Ligues Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

ARTICLE 2 – ACCUEIL ADMINISTRATIF

A leur arrivée sur le lieu de l'événement, les participants engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de leur **licence valable pour l'événement**.

Pour les licences à la journée, le participant doit présenter un **certificat médical type FFM (téléchargeable sur le site <http://www.ffmoto.org/>) daté de moins d'un an**.

Les engagements, dont le montant des droits est de **30 €**, sont payables uniquement par chèque à l'ordre du club organisateur. Le règlement de ces droits doit être joint au bulletin d'engagement.

Les bulletins d'engagements sont disponibles par téléchargement sur le site www.ffmoto.org ou www.trial-france.fr.

Les engagements doivent être envoyés au club organisateur de l'épreuve. A réception de l'engagement complet, le club organisateur enverra une confirmation d'inscription par mail ou sms. En cas de refus d'engagement, le participant en est informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si le Championnat de France Minitrial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendus responsables et les participants ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement sont remboursés.

Le montant des droits versés doit être remboursé par le club au participant qui prévient de son forfait au plus tard 48 heures avant le jour de l'événement.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE MINITRIAL

| CATEGORIES | MACHINES AUTORISEES | AGE | COULEUR DES FLECHES |
|--------------------|---|---|---------------------|
| Minitrial 1 | Cylindrée maxi 80cc ou motos électriques 24 pouces maxi | 6 ans révolus à 10 ans dans l'année | Noires |
| Minitrial 2 | Cylindrée maxi 80cc ou motos électriques 24 pouces maxi | 6 ans révolus à 10 ans dans l'année | Oranges |
| Minitrial 3 | Motos électriques ou thermiques 20 pouces maxi | 6 ans à 10 ans dans l'année | Violettes |

Les **trois** catégories roulent dans des zones situées à proximité du départ.

L'accès aux zones n'est autorisé qu'aux officiels du contrôle et à l'éducateur.

Le couloir extérieur réservé aux organisateurs, officiels et assistants (double ruban) est obligatoire pour ce cycle d'événements.

Il est obligatoire, pendant les activités, que les participants portent un casque homologué (NF ou normes européennes) sans altération apparente ou déformation. Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire.

Les participants doivent porter un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon, des gants en matière résistante, des bottes.

ARTICLE 4 – PARCOURS

Le Championnat de France Minitrial se déroule sur 3 tours de 6 à 8 zones rassemblées sur un parcours adapté ne dépassant pas 1 km de long.

Deux de ces 6 à 8 zones doivent être de niveau supérieur pour chaque catégorie.

ARTICLE 5 – ORGANISATION

9h00 Contrôle administratif puis contrôle technique et questionnaire **Règlement et Sécurité**

9h45 Echauffement – entraînement

10h00 Séance pratique

12h30 Pause

13h30 Séance pratique

16h00 Fin des activités

16h30 Affichage des résultats

17h00 Remise des prix

Pour les questionnaires Règlement et Sécurité, les participants recevront avec leur confirmation d'engagement, une liste de questions (portant sur les **2** items) qu'ils pourront apprendre.

ARTICLE 6 – CALENDRIER

| | | |
|-------|---------------------|---------------------------|
| 09/04 | Zone 4 - Sud-Ouest | Frontenac (33) |
| 16/04 | Zone 2 – Nord-Est | Vertus (51) |
| 23/04 | Zone 1 - Nord-Ouest | Chalonnnes sur Loire (49) |
| 30/04 | Zone 3 - Sud-Est | Albertville (73) |

Finale : 24/09 – Quinssaines (03)

ARTICLE 7 – EVALUATIONS

Trois critères sont pris en compte pour définir les évaluations :

1 : aptitude au pilotage : les points attribués correspondent à la moyenne des points figurant sur la fiche de pointage.

2 : connaissances du règlement : les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur le règlement du trial et du code sportif de la FFM.

3 : connaissances sécurité : les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur les règles et les équipements obligatoires de sécurité en trial.

ARTICLE 8 – RECOMPENSES

Un classement individuel est établi à la suite de cette journée.

Les trois premiers de la catégorie Minitrial 1 de chaque zone sont invités à participer à une épreuve du championnat de France Jeunes en catégorie Espoirs 4. L'engagement de ces pilotes sera pris en charge par la commission nationale.

ARTICLE 9 – OFFICIELS ET ENCADREMENT

Un éducateur breveté d'Etat (BE) est obligatoire et fourni par la DTN sur cette journée.

L'épreuve se trouvera sous la juridiction d'un directeur de course, d'un arbitre et d'un commissaire technique.